

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 21 mai 2019 conférant un grade d'officier de réserve  
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1915316A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Mme Audrey Richomme est nommée au grade de capitaine, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un poste dans le domaine de l'immobilier au profit de la sous-direction de l'immobilier et du logement.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

L'arrêté du 18 janvier 2019 (BOMI n° 2019-03 - NOR : INTJ1901971A) lui conférant un grade d'officier de réserve au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense est abrogé.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général, commandant et délégué  
aux réserves de la gendarmerie nationale,  
secrétaire général de la réserve citoyenne  
de défense et de sécurité,*

O. KIM